

ecoprod

Le **Label Ecoprod** certifie qu'une œuvre de cinéma, audiovisuelle ou publicitaire a été produite de manière éco-responsable.

Faites connaître et certifiez vos engagements avec Ecoprod !

Le Label Ecoprod s'appuie sur un référentiel de 85 mesures à adopter pour diminuer l'impact environnemental d'une production audiovisuelle.

Le Label s'adresse aux œuvres audiovisuelles :

- Tournées en France ou à l'étranger ;
- Qui valident tous les critères impératifs du Label ;
- Qui obtiennent un éco-score supérieur à 65% au Référentiel du Label (téléchargeable directement sur le [site d'Ecoprod](#)).

3 niveaux de labellisation



Initiés : [65-75]%

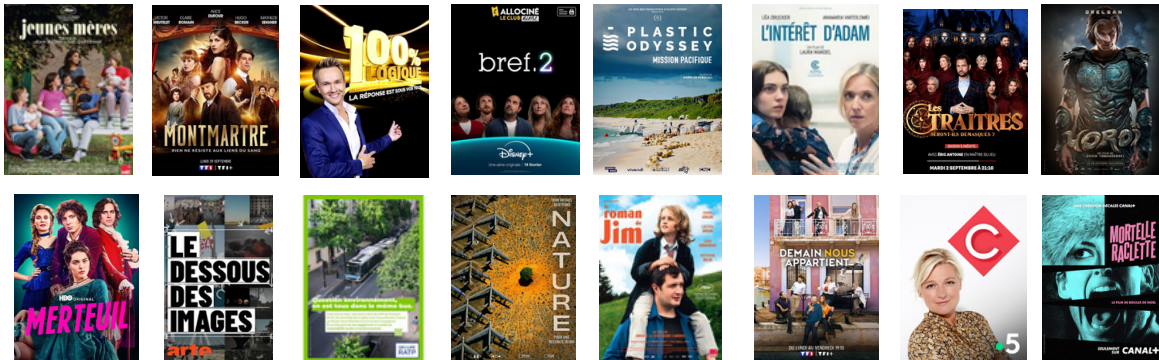


Confirmés : [76-87]%



Exemplaires : [88-100] %

Plus de 250 productions labellisées ou en cours de labellisation



4 étapes



1. Avant le tournage

Contractualisation avec AFNOR Certification



2. Pendant le tournage

Evaluation



3. Après le tournage

Rapport final



4. Obtention du Label

Attestation et communication

Le Label Ecoprod est aligné avec les standards internationaux et inclut les 28 critères du référentiel AFNOR SPEC 2308. Il répond à des exigences renforcées en matière de greenwashing et d'audit.

Ecoprod a mené avec 4 universités la première étude d'envergure sur l'éco-production confirmant l'efficacité des bonnes pratiques listées dans le Label Ecoprod (jusqu'à -41% d'émissions de gaz à effet de serre).

Un Label porté par l'ADEME et audité par AFNOR Certification



Pour plus d'informations sur les modalités de l'audit, rendez-vous sur [afnorcertification.org](https://www.afnorcertification.org).



Anticiper la labellisation

Je découvre le **Label Ecoprod** et le **processus de labellisation** en ligne. Je calcule l'éco-score de mon projet et identifie mes leviers d'action à partir du **Référentiel du Label Ecoprod**.

Des questions ? Des réponses par mail (label@ecoprod.com) et sur la [FAQ](#).

Deux mois avant le tournage et si j'obtiens un éco-score de plus de 65%, je contractualise avec **AFNOR Certification**, l'organisme indépendant qui fera l'audit pour certifier que ma production répond aux critères du Label Ecoprod. Pour candidater : **remplir le dossier de candidature**.

Lancer sa démarche d'éco-production

Grâce aux **Guides et Fiches Pratiques d'Ecoprod**, je trouve des solutions éco-responsables adéquates pour rédiger la feuille de route d'éco-production de mon projet. Afin de les mettre en œuvre, je peux **former mes équipes**, me faire accompagner par des spécialistes de l'éco-production et des prestataires éco-responsables (**consulter les annuaires**).

Je me conforme aux consignes d'audit d'AFNOR Certification (visite sur le tournage pour les longs métrages ou séries).

Communiquer sur sa démarche

Dès l'obtention du Label, son logo peut être affiché sur tous les supports de communication directement liés à l'œuvre labellisée (affiche, générique d'une œuvre, site internet, etc.) conformément à notre **Guide de communication**.

Une démarche qui bénéficie de financements

Je peux bénéficier de **la dotation Cofiloisirs** (20 000€) pour les productions labellisées Ecoprod avec les meilleurs éco-scores et ayant bénéficié d'un financement de Cofiloisirs.



Les 28 critères de **l'AFNOR SPEC 2308** (servant de base pour la **Prime RSE+** du CNC) sont inclus dans le Label Ecoprod. N'hésitez pas à vérifier votre éligibilité à cette aide publique de 28 000 €.



Pour aller plus loin

- **Adhésion à l'association Ecoprod** : Intégrer la communauté **Ecoprod**, c'est accéder aux événements du réseau Ecoprod, agir collectivement pour faire évoluer les pratiques, valoriser votre engagement et bénéficier de ressources supplémentaires.
- **Candidature au Prix Ecoprod** (au Festival de Cannes) ;
- **Compensation des émissions carbone de mon projet** avec la **Forêt de l'éco-production** (contribution carbone volontaire valorisable dans le Label Ecoprod).